

Réunion du Conseil municipal  
du lundi 19 novembre 2018 à 15 heures  
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 13 novembre 2018

Compte-rendu sommaire

Service des Assemblées  
Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

**AFFAIRES GÉNÉRALES****1 Débat d'orientation budgétaire 2019 de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre Dame.**

Il est demandé au conseil de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019 de la Ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre-Dame

<b>Adopté</b>
---------------

**2 Représentation de la Ville au sein de différentes instances.**

Il est demandé au Conseil de désigner son-sa représentant-e au sein des organismes ci-dessous :

<i>Organismes</i>	<i>titulaire/suppléant-e</i>	<i>Prénom Nom</i>
Commission Aménagement de la ville de Strasbourg	1 membre titulaire	Mme Zaza MENAD
Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	1 membre titulaire	Mme Zaza MENAD
Commission consultative de suivi de la charte sur les antennes de téléphonie mobile	1 membre titulaire	Mme Zaza MENAD
Commission consultative des Jardins familiaux	1 membre	Mme Zaza MENAD
Collège Erasme	1 membre suppléant	Mme Zaza MENAD
Collège Jacques Twinger	1 membre suppléant	Mme Zaza MENAD
Conseil d'école maternelle Hohberg	1 membre titulaire	Mme Fabienne KELLER

<b>Adopté</b>
---------------

**3 Mission d'information et d'évaluation portant sur les perspectives d'évolution de l'avenue du Rhin.**

Il est demandé au Conseil d'approuver la création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur les perspectives d'évolution de l'avenue du Rhin, de désigner les membres pour siéger au sein de cette commission :

Mme Camille GANGLOFF
M. Jean-Baptiste MATHIEU
Mme Suzanne KEMPF
Mme Annick NEFF

Mme Chantal CUTAJAR
M. Patrick ROGER
M. Syamak AGHA BABEI
M. Jean- Baptiste GERNET
M. Nicolas MATT
Mme Christel KOHLER
Mme Zaza MENAD
M. Alain JUND
Mme Françoise SCHAETZEL
Mme Fabienne KELLER
M. Thomas REMOND
M. Jean-Philippe MAURER
Mme Pascale JURDANT PFEIFFER
M. Alexandre FELTZ
Mme Edith PEIROTES

**Adopté**

#### **4 Passation d'avenants et attribution de marchés.**

Il est demandé au Conseil d'approuver une passation d'avenants et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les avenants et les documents y relatifs.

**Adopté**

#### **5 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.**

La communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la ville de Strasbourg entre le 1er et le 31 août 2018. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 28 avril 2014 modifiée, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

**Communiqué**

## **6 Groupement de commandes ouvert et permanent : bilan et évolutions.**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le bilan du groupement de commandes permanent établi après un an de fonctionnement,
- la poursuite, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats,
- la liste des domaines d'achat, qui se substitue à l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent initiale, définissant le champ d'application de ce dernier.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son, sa représentant-e :

- à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la délibération,
- à signer l'avenant annexé à ladite délibération élargissant le champ d'application de la convention de groupement de commandes permanent à de nouveaux domaines d'achat.

**Adopté**

## **7 Convention financière entre la Ville de Strasbourg et le Crédit Municipal.**

Il est demandé au Conseil d'approuver:

- a) les termes de la convention financière, entre la ville de Strasbourg et le Crédit Municipal ;
- b) au terme de 3 ans, la prorogation par tacite reconduction de la convention susmentionnée, pour une nouvelle période de 3 ans ;

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention

**Adopté**

## **8 Communication du rapport d'activité 2017 du Crédit Municipal.**

Le 23 mars 2018, le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal a approuvé ses comptes et le rapport d'activité 2017.

En vertu de la loi du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal, ce rapport est présenté au Conseil Municipal dans la séance qui précède le vote du budget primitif.

L'activité de la Caisse en 2017 concerne principalement le prêt sur gages et les ventes publiques y afférentes. Les produits de l'établissement ont atteint un palier, après les

fortes progressions de 2009 à 2013. Le Crédit Municipal, au travers de ses diverses activités au service du public, reste fidèle à son rôle de banque à vocation sociale.

**Communiqué**

**9 Créances à admettre en non-valeur et remises gracieuses.**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- a) les pertes sur créances irrécouvrables au titre de l'exercice 2018, s'agissant des admissions en non-valeur pour une somme de 60 067,83 €,
- b) les admissions en non-valeur des créances minimales irrécouvrables, pour une somme de 945,67 €,
- c) trois remises gracieuses pour un montant de 1 343,02 €.

**Adopté**

**10 Demande en remise gracieuse et en décharge de responsabilité du régisseur d'avances du terrain de jeux et d'aventures d'HautePierre.**

Il est demandé au conseil d'émettre un avis favorable à la demande en remise gracieuse et la décharge de responsabilité de Mme Anne PRUD'HOMME, régisseuse de la régie d'avances « Terrain de Jeux et d'Aventures d'HautePierre », portant sur le montant total du débet, soit la somme de 237,49 € (deux cent trente-sept euros et quarante-neuf cents) et de prendre en charge cette somme sur le budget de la ville de Strasbourg.

**Adopté**

**11 Avis sur les emplois Ville.**

Il est demandé au Conseil d'approuver après avis du CT, des suppressions, créations et transformations d'emplois.

**Adopté**

**12 Affaires culturelles : attribution de subventions aux établissements culturels et aux associations.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subventions aux organismes suivants :

**1. Bâtiments**

**1.1 Bâtiments propriété de la paroisse**

### **Paroisses catholiques**

Saint Bernard	5 655 €
Saint Amand	21 528 €
Très Sainte Trinité	25 963 €
Saint Vincent de Paul	1 035 €
Christ Ressuscité	3 328 €

#### **1.2.1.2. Paroisses protestantes**

Saint Paul Université	11 904 €
-----------------------	----------

### **1.2 Bâtiments propriété de la ville de Strasbourg**

Paroisse catholique Saint Louis Ville	225 €
Paroisse catholique Saint Joseph	2 500 €

### **2. Prise en charge de loyer et de frais de fonctionnement**

Faculté de théologie catholique de Strasbourg	7 000 €
Ecole Nationale de l'Aumônerie Hospitalière	20 000 €

### **3. Manifestations**

Groupe d'Amitiés Islamo-Chrétiennes (GAIC)	2 000 €
--	---------

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son/sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

**Adopté**

### **13 Affaires électorales : prestations de stockage, pose, dépose, nettoyage et réparation de panneaux d'affichage électoral pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le lancement d'une consultation en vue d'assurer les prestations de stockage, pose, dépose, nettoyage et réparation de panneaux d'affichage électoral pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser à lancer les marchés de travaux, de

fournitures et de services s'y rapportant et à signer tous les actes en résultant.

**Adopté**

**14 Convention de partenariat avec l'Institut Supérieur des Arts Appliqués (LISAA) de Strasbourg.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le partenariat entre la ville de Strasbourg et l'institut Supérieur des Arts Appliqués de Strasbourg (LISAA Strasbourg).

Il est également demandé au Conseil d'autoriser l'organisation et l'accueil d'une exposition dans un site de la ville de Strasbourg à définir précédé d'un verre de l'amitié et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention y relative.

**Adopté**

***URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS***

**15 Avis de la commune de Strasbourg sur le dossier du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de l'Eurométropole de Strasbourg.**

Il est demandé au Conseil de décider de donner un avis favorable au projet de règlement local de publicité intercommunal de l'Eurométropole de Strasbourg ;

Il est également demandé au Conseil de demander de clarifier la rédaction des dispositions communes du règlement du RLPi, sous réserve des dispositions des articles R418-1 et suivants du code de la route, de manière à ce que, sur le ban de la ville de Strasbourg, les dispositifs numériques supportés par le mobilier urbain puissent présenter des images avec des bandeaux animés et des vidéos ; que le dispositif soit évalué périodiquement afin qu'il puisse être adapté aux évolutions des moyens de communication qui constituent un élément d'attractivité du territoire et de Strasbourg en particulier. Que le dispositif tienne compte des enjeux de société et des nouvelles règles du droit d'expression affirmés dans le pacte pour la démocratie à Strasbourg,

Il est également demandé au Conseil De charger le Maire ou son/sa représentant-e de l'exécution de la délibération.

**Adopté**

**16 Projets sur l'espace public :**  
**- Programme 2019 : Paysage et Eclairage Public**  
**- Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.**

Il est demandé au Conseil d'approuver ;

- le lancement des études et la réalisation des travaux des opérations prévues en 2019 telles que mentionnées dans les annexes de la délibération ;
- la constitution de groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les études des projets mentionnés dans la convention de groupement de commandes.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son/sa représentant-e :

- à mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les travaux ainsi que les prestations de coordination "santé sécurité" conformément à la réglementation relative aux marchés publics et à signer les marchés y afférents ;
- à signer toutes les conventions ou documents d'urbanisme (demande de déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir...) qui pourraient être nécessaires à la réalisation de ces projets ;
- à organiser ou à solliciter l'organisation par les services de l'Etat des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique ;
- à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires ;
- à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés) ;
- à signer la convention prévoyant les groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 relative aux marchés publics.

**Adopté**

- 17 Projets sur l'espace public :**  
- **Programme 2019 : Transport, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'Art, Eau et Assainissement.**  
- **Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.**  
- **Avis du Conseil Municipal - Art. L 5211-57 du CGCT.**

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable au lancement, la poursuite des études et la réalisation des travaux du programme 2019 concernant les projets métropolitains sur l'Espace Public pour la ville de Strasbourg et relatifs aux domaines de compétence : projets transport, voirie (y compris l'entretien significatif), équipements (signalisation statique et dynamique), ouvrages d'art, eau et assainissement et projets renouvellement urbain.

**Adopté**

- 18 Réalisation de bandes cyclables avenue des Vosges et avenue d'Alsace.**  
**Avis du Conseil Municipal - Art L 5211-57 du CGCT.**

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à la réalisation de bandes cyclables avenue des Vosges et avenue d'Alsace.

**Adopté**

- 19 Secteur Port du Rhin : souscription d'un bail emphytéotique administratif " en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général " portant sur l'extension de l'église Sainte Jeanne d'Arc.**

Il est demandé au Conseil d'approuver

En vue de la construction de l'extension (salle paroissiale) d'un lieu de culte à Strasbourg :

Conformément aux dispositions de l'article L451-1 du Code rural, la mise à disposition au profit de la Paroisse Sainte Jeanne d'Arc, du Conseil de fabrique de l'Eglise catholique (ou de toute association culturelle substituée dans ses droits et obligations à titre gratuit) de la parcelle cadastrée comme suit :

Ban de Strasbourg-Neudorf  
Lieudit Rue du Rhin-Napoléon  
Section HX n° 335/49 d'une contenance cadastrale de 01 ares 84 centiares.

Ce bail sera conclu pour une durée de 50 ans moyennant une redevance annuelle de 15 €, symbolique eu égard à la vocation d'intérêt général du projet (mise à disposition de la salle paroissiale pour les besoins du quartier).

Le retour de la parcelle interviendra au profit de la Ville si la construction n'est pas achevée dans un délai de 4 ans à compter de l'adoption, et ce, de plein droit.

Il est également demandé au Conseil de décider d'inscrire au Livre Foncier le bail emphytéotique administratif consenti par la ville de Strasbourg au profit du Conseil de Fabrique de l'Eglise Catholique ;

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant – sa représentante à signer tous documents et tous actes nécessaires à l'exécution des actes rectificatifs ou compléments y relatifs.

**Adopté**

**20 Redéploiement partiel de la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR) à la Manufacture des Tabacs.  
Acquisition d'un volume immobilier auprès de la SERS.**

Il est demandé au Conseil d'approuver ;

1. L'acquisition par la ville de Strasbourg, auprès de la SERS, du droit de superficie AG tel que défini ci-après, placé sous le régime de la division en volumes, ayant pour assiette juridique et foncière la parcelle cadastrée :

Ville de STRASBOURG (Bas-Rhin)

Section 30 N° 1 d'une surface de 14 820 m<sup>2</sup>

Lot AG :

Un droit de superficie perpétuel consistant en un volume situé :

- a) Du tréfonds jusqu'à la cote +142,81 m environ (1m au-dessus de l'acrotère) avec la surface de base de 1 257 m<sup>2</sup> définie par les points 76-2-78-75-74-20-77 selon plans et dénommés Niveau Sous-Sol et Niveau Rez-de-Chaussée, Coupe C3.
- b) A partir de la cote + 142,81 m environ et out ce qui est situé au-dessus avec une surface de base de 1245 m<sup>2</sup> définie par le périmètre des points 76-2-78-22-21-20-77 selon plans et dénommés Niveau 1er étage (cote +142,81m), Niveau 2ème étage, Niveau 3ème étage, Coupe C3.

Au prix global de 2 116 000 € HT, conforme à l'avis de France Domaine, auquel il convient de rajouter 20% de TVA d'un montant de 423 200 €, soit un prix global de 2 539 200 € TTC.

2. Conditions de la cession

Préalablement à la vente, sera soumise à l'approbation d'un prochain Conseil signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique portant sur les volumes AD et AE et de participation aux dépenses communes.

La signature de ladite convention, constitue pour la SERS une condition essentielle et déterminante de la vente du volume AG.

Les parties consentent à une signature de l'acte de vente à intervenir, prévisionnellement, courant du premier trimestre 2019.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant(e) à signer les statuts d'adhésion à l'Association Syndicale Libre (ASL) et à signer l'acte d'acquisition à intervenir ou tout document permettant la bonne exécution.

**Adopté**

**21 Vente d'une parcelle propriété de la ville de Strasbourg située sur le territoire de la commune du Hohwald.**

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente de la parcelle cadastrée section 2 n°107 d'une surface de 7,78 ares située en zone UB du PLU de la commune du Hohwald au prix de soixante-deux mille euros 62 000 € au profit de Monsieur Vincent Deissler.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant(e) à signer l'acte de vente à intervenir ou tout document permettant la bonne exécution.

**Adopté**

**22 Acquisition au Conseil de Fabrique de l'Eglise catholique du foyer Saint-Ignace et de terrains attenants.**

Il est demandé au Conseil d'approuver l'acquisition par la ville de Strasbourg auprès du Conseil de Fabrique de l'Eglise catholique, de deux parcelles non bâties et d'une parcelle sur-bâtie cadastrées comme suit :

***Ban de Strasbourg***

<b>Section</b>	<b>N°</b>	<b>Lieudit</b>	<b>Contenance</b>
IK	350/1	Chemin du Kammerhof	0 ha 07 a 65 ca
IK	351/1	Chemin du Kammerhof	0 ha 02 a 90 ca
IK	358/5	Chemin du Kammerhof	0 ha 45 a 94 ca
<b>Total contenance cadastrale</b>			<b>0 ha 56 a 49 ca</b>

La parcelle cadastrée section IK n° 358/5 étant sur-bâtie des constructions suivantes :

- une salle omnisport / gymnase d'environ 500 m<sup>2</sup> ;
- un bloc sanitaire et de rangements d'environ 130 m<sup>2</sup> ;
- une salle d'activités et de bureaux d'environ 1000 m<sup>2</sup>.

Moyennant le prix de 700 000 € HT, TVA éventuelle au taux légal en vigueur en sus. Les frais d'acte et émoluments du Notaire seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

La stipulation au terme de l'acte de vente, outre des conditions générales applicables en pareille matière, des conditions particulières suivantes :

- s'agissant de l'état et de l'occupation du bien celui-ci est acquis en l'état d'usage, et occupé par l'AEP Saint-Ignace. La ville de Strasbourg faisant son affaire personnelle de la convention d'occupation en cours,
- s'agissant de la pollution des sols et des sous-sols et en cas de découverte de vices cachés, la ville de Strasbourg fera son affaire personnelle de la prise en charge de l'ensemble des surcoûts éventuels engendrés sans garantie contre le vendeur,
- s'agissant d'une acquisition réalisée à des fins socio-culturelles et socio-éducatives à l'exclusion de tout autre usage, une clause garantissant cet usage pour une durée de 10 ans sera stipulée aux termes de l'acte de vente et fera l'objet d'une inscription au Livre Foncier.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant – sa représentante à :

- signer l'acte d'acquisition à intervenir ainsi que tout acte concourant à l'exécution de la délibération moyennant le prix de 700 000 € HT, l'éventuelle TVA au taux légal en vigueur en sus. Les frais d'acte et émoluments du notaire seront à la charge exclusive de l'acquéreur ;
- de façon générale, signer tout acte ou document concourant à la bonne mise en œuvre de la délibération.

**Adopté**

**23 Secteur Neuhof : Avis préalable Chevènement à la vente par l'Eurométropole de Strasbourg d'une parcelle à la Société QUADRANCE IMMOBILIER.**

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable au projet de transaction de l'Eurométropole de Strasbourg la vente par l'Eurométropole de Strasbourg au profit de la Société QUADRANCE IMMOBILIER (ou de toute Société substituée dans ses droits et obligations sous réserve de l'accord écrit du vendeur) de la parcelle non bâtie dont elle est propriétaire, savoir :

Ban de Strasbourg

Section	N°	Lieudit	Contenance cadastrale
IK	355/1	Chemin du Kammerhof	0 ha 01 a 45 ca

Total contenance cadastrale	0 ha 01 a 45 ca
-----------------------------	-----------------

Moyennant le prix de 15 000 € HT éventuelle TVA au taux légal en vigueur en sus. Les frais d'acte et émoluments du Notaire seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Outre les conditions générales de vente applicables en pareille matière, des conditions particulières seront à prévoir :

- l'ensemble des coûts de gestion des terres sera à la charge exclusive de l'acquéreur, la Société QUADRANCE IMMOBILIER (ou toute Société substituée dans ses droits et obligations et / ou de son ayant droit). En cas de vices cachés des sols et des sous-sols, l'acquéreur fera son affaire personnelle de la prise en charge de l'ensemble des surcoûts éventuels engendrés.

**Adopté**

#### **24 Extension du groupe scolaire du Schluthfeld à Strasbourg- Neudorf - Transfert de propriété entre l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg.**

Il est demandé au Conseil d'approuver l'acquisition par la ville de Strasbourg auprès de l'Eurométropole de Strasbourg, des immeubles désignés comme suit :

Commune de Strasbourg

14 rue du Ban de Sapt, section DZ parcelle 288 de 6.53 ares,

sous la condition suspensive de l'approbation de la vente par la Commission permanente

(Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg, lors de la séance du 19 décembre 2018

Pour le prix de trois cent dix mille euros, 310 000 €.

Commune de Strasbourg

45 rue de Saint Dié, section DZ parcelles 412 de 0.52 are et 210 de 1.42 are,

sous la condition suspensive de l'approbation de la vente par la Commission permanente

(Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg, lors de la séance du 19 décembre 2018

Pour le prix de trois cent dix mille euros, 310 000 €.

Commune de Strasbourg

47 rue de St Dié, section DZ parcelles 212 de 0.66 are et 211 de 2.04 ares,

sous la condition suspensive de l'approbation de la vente par la Commission permanente

(Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg, lors de la séance du 19 décembre 2018

Pour le prix de deux cent mille euros, 200 000 €.

En vue de procéder à la démolition des immeubles sus désignés pour réaliser l'opération de construction du restaurant scolaire et de la salle polyvalente du groupe scolaire

Schluthfeld à Strasbourg Neudorf.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer, l'acte de vente à intervenir et plus généralement à signer tout acte à intervenir pour l'exécution.

**Adopté**

**25 Conclusion de marchés et accords-cadres de travaux et de prestations de services, approbation d'une convention de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg sous la coordination de l'Eurométropole de Strasbourg.**

Il est demandé au Conseil d'approuver ;

1. sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion de marchés ordinaires, d'accords-cadres avec émission de bons de commande ou de marchés mixtes, d'une durée maximum de 4 ans.

Objet	Montant maximum en € HT
Travaux d'entretien des toitures végétalisées et de mises en œuvre ponctuelles dans le cadre d'opérations sur patrimoine de la ville de Strasbourg	850 000
Travaux d'installation et de maintenances correctives des systèmes d'alarme anti-intrusion du patrimoine de la ville de Strasbourg	280 000
Prestations de nettoyage des gaines et réseaux de ventilation du patrimoine de la ville de Strasbourg	600 000
Maintenance préventive et corrective des classeurs rotatifs et automatiques du patrimoine de de la ville de Strasbourg	40 000
Prestation de maintenance multitechniques du Théâtre du Maillon Wacken	260 000

2. la convention constitutive de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg dont l'Eurométropole de Strasbourg assurera la mission de coordinateur,

Cette convention portera sur :

- des travaux d'entretien des toitures végétalisées et de mises en œuvre ponctuelles dans le cadre d'opérations sur le patrimoine de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg
- des travaux d'installation et de maintenances correctives des systèmes d'alarme anti-intrusion du patrimoine de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg
- des prestations de nettoyage des gaines et réseaux de ventilation du patrimoine de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg
- la maintenance préventive et corrective des classeurs rotatifs et automatiques du patrimoine de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg

Il est également demandé au Conseil de décider l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2019 et suivants et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à lancer les consultations des marchés et accords-cadres concernant la ville de Strasbourg
- à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg.

L'Eurométropole de Strasbourg aura en charge le traitement des phases allant de la gestion des procédures de consultation jusqu'à la notification des accords-cadres et marchés.

- à exécuter les accords-cadres et marchés résultant du groupement de commandes et concernant la ville de Strasbourg.

**Adopté**

## **26 « Strasbourg se jette à l'eau » Concours d'idées ouvert aux étudiants.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le lancement du concours d'idées ouvert aux étudiants de Strasbourg de novembre 2018 à mars 2019 avec une attribution des prix récompensés pour un montant total maximal de 8 000 € TTC ;

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer le règlement du concours ;
- à présider le jury et à attribuer les prix.

Il est également demandé au Conseil de valider la composition du jury proposée.

**Adopté**

**27 Gestion des forêts de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre Dame. Travaux d'exploitation forestière. Exercice 2019.**

Il est demandé au Conseil d'approuver ;

- Le programme de martelage (état d'assiette 2020), pour la forêt communale de Strasbourg-Oedenwald ,
- L'exploitation et la vente en adjudication publique, par appel d'offres (prévente), ou par contrat d'approvisionnement :
- D'un volume de bois

<b>2019</b>	Hohwald	Oedenwald	Herrenwald	OND
Bois d'œuvre	5 648 m <sup>3</sup>	3 053 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>	1 057 m <sup>3</sup>
Bois de chauffage	174 m <sup>3</sup>	264 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>	347 m <sup>3</sup>
Bois d'industrie	2 281 m <sup>3</sup>	621 m <sup>3</sup>	30 m <sup>3</sup>	356 m <sup>3</sup>

- des produits valorisables issus des coupes de sécurité.
- La vente de gré à gré :
  - pour les menus produits forestiers dont les valeurs marchandes minima sont définies par un arrêté municipal. En ce qui concerne l'Œuvre Notre-Dame, les tarifs appliqués seront les mêmes que ceux définis pour la ville de Strasbourg,
  - pour les bois nécessaires aux services de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg dans la stricte limite des disponibilités (tant en qualité qu'en quantité),
  - pour des bois non commercialisables dans des conditions normales.
- L'attribution d'avantages en nature :
  - aux agents salariés et retraités de droit privé en application de la convention collective régionale pour les exploitations forestières d'Alsace dont ils relèvent,
  - aux agents de l'ONF affectés à la gestion de nos massifs forestiers au prorata des surfaces gérées dans la limite de 10 stères au maximum,
  - aux agents en activités anciennement sous convention collective, intégrés au statut public,
  - aux agents du service occupant des maisons forestières pour se chauffer dans la limite de 30 stères.
- la renonciation à la demande de paiement des sommes symboliques demandées aux ayant droits dans le cadre de ces attributions lorsque son montant est inférieur à 1 (un) euro.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant- sa représentante ;

- A signer l'état d'assiette 2020 et les états prévisionnels des coupes 2019 de chaque massif et tout document et acte relatif à ce projet.
- A solliciter l'attribution de subventions du montant maximal possible au titre des programmes 2019 pour les travaux de reconstitution ou restauration de la forêt pour l'ensemble de la Ville et de l'Œuvre Notre-Dame,
- A charger le service des espaces verts et de nature :
  - de la mise en œuvre des travaux et des appels à la concurrence y afférents, dans les strictes limites des crédits votés et dans le cadre des dispositions légales,
  - d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des subventions et de transmettre les dossiers de demande d'aide à la Direction Départementale des Territoires (DDT), à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), au Conseil Départemental et au Conseil Régional, ou tout autres organismes attributaires,
  - d'organiser et réaliser les ventes de bois populaire,
  - à valider les ventes de bois à l'amiable proposés par l'ONF pour un montant maximum de 1 000€.
- A charger l'ONF :
  - de solliciter et d'instruire les demandes d'autorisations nécessaires à la réalisation des travaux de renaturation par anticipation aux plans d'aménagement ou lorsque ces derniers n'ont pas été prévus.
- A signer tous documents et actes relatifs à ces projets.

**Adopté**

**28 Avis sur le rapport annuel 2016-2017 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg.**

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la tenue du débat sur le projet de rapport annuel 2016-2017 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg 2015-2020 et d'autoriser le Maire à signer tous les documents ultérieurs découlant des décisions prises dans la délibération.

**Adopté**

**29 Attribution de subvention à l'Automobile Club Association pour l'organisation du forum Automobile et Mobilités.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le soutien de la ville de Strasbourg à l'Automobile club association pour l'organisation de ce forum pour un montant de 10 000 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention y afférente.

**Adopté**

## ***ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT***

### **30 Régulation du marché des locations meublées de tourisme à Strasbourg.**

Il est demandé au Conseil de décider qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 :

- toute location de courte durée d'un local meublé, situé sur le territoire de Strasbourg, en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile, est soumise à une déclaration préalable, via le service de télé-déclaration mise en place à cet effet, dès la première nuit de location,
- toute déclaration préalable effectuée via le service de télé-déclaration donne lieu à la délivrance immédiate par la mairie d'un récépissé de déclaration précisant le numéro de déclaration à treize caractères alphanumériques, tel que prévu au II de l'article L. 324-1-1 du Code du Tourisme,
- toute annonce de location d'un local meublé soumis à déclaration préalable comporte le numéro de déclaration délivré par la mairie,
- toute personne se livrant ou prêtant son concours contre rémunération, par une activité d'entremise, de négociation ou par la mise à disposition d'une plateforme numérique, à la mise en location d'un meublé de tourisme informe le loueur de ses obligations, obtient du loueur la preuve de la déclaration préalable de l'activité en mairie et de la délivrance du numéro d'enregistrement, prend les mesures nécessaires afin que les résidences principales ne soient pas louées plus de 120 jours par an par son intermédiaire, communique à la mairie, à sa demande, le décompte des nuits faisant l'objet d'une occupation par son intermédiaire,

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire en exercice ou son-sa représentant-e à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

**Adopté**

### **31 Zone Franche Urbaine de Hautepierre : Clôture de l'opération d'étude et de réalisation coordonnées des opérations nécessaires à l'implantation de programmes d'immobilier d'entreprise.**

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à l'achèvement de l'opération « Etude et réalisation coordonnées des opérations nécessaires à l'implantation de programmes d'immobilier d'entreprise dans la Zone Franche Urbaine de Hautepierre » et de charger le Maire ou son/sa représentant-e de l'exécution de la délibération et tous actes y afférant.

**Adopté**

### **32 Attribution d'une subvention pour les Illuminations de Noël 2018.**

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution aux Vitrines de Strasbourg, au titre de l'année 2018, d'une subvention de 300 000 € pour le financement des illuminations de Noël, soit 250 000 € sur le présent exercice et un solde de 50 000 € sur l'exercice suivant sous réserve d'une transmission des documents conventionnels.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention financière y afférente.

**Adopté**

### **33 Soutien à l'économie sociale et solidaire.**

Il est demandé au Conseil d'approuver

- le versement des subventions d'investissement suivantes :
  - 30 000 € à l'association Petites cantines Strasbourg,
  - 4 952 € à l'association Au bonheur d'un sourire,
  - 10 240 € à l'association Bretz'selle,
  - 8 000 € à l'association Makers for change.
- Le versement d'une subvention de fonctionnement de 6 000 € à l'association Makers for change.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer :

- les conventions financières nécessaires au versement des subventions,
- la convention d'objectifs entre la ville de Strasbourg et l'association COOPAlim.

**Adopté**

### **34 Attribution de subventions commerce et artisanat.**

Il est demandé au Conseil d'approuver les versements par la ville de Strasbourg :

- d'une subvention de fonctionnement de 2 500 € à l'association des commerçants de la rue des Frères,
- ainsi que d'une subvention d'investissement de 7 000 € à l'association de la rue de la Vignette pour l'achat d'équipements et d'œuvres artistiques.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la décision d'attribution nécessaire.

**Adopté**

**35 Subvention à l'Agence d'attractivité Alsace pour la création du site internet [visit.alsace](http://visit.alsace).**

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement par la ville de Strasbourg d'une subvention d'investissement de 20 000 € à l'Agence d'attractivité de l'Alsace pour la refonte du site [tourisme-alsace.com](http://tourisme-alsace.com), de ses deux sites thématiques et de son site affinitaire.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer toute pièce relative à l'exécution de la délibération.

**Adopté**

**36 Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales.**

Il est demandé au Conseil d'approuver pour le Pôle Europe :

- le versement d'une subvention de 2 870 € pour l'Association culturelle orthodoxe roumaine de Strasbourg et environs Erasmus Student Network,
- le versement d'une subvention de 1 000 € pour la Faculté des Langues de l'Université de Strasbourg,
- le versement de 3 166 € pour l'Association Regards d'Enfants,
- le versement de 40 000 € pour l'Association Events4live.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

**Adopté**

**37 Animations de fin d'année.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Association des Résidents des Poteries	900 €
Centre Social et Culturel Victor Schoelcher	5 000 €
Association Culturelle Merveilles de la Montagne Verte	3 000 €
Association Strasbourg Résidents et Amis du Centre-Ville - STRA.CE	450 €
Association Arts et Lumières d'Alsace	4 000 €
Association Initiatives de la Montagne Verte	1 500 €
Association La RESU	1 500 €
Centre Social et Culturel de la Meinau	5 000 €
Centre Social et Culturel du Neuhof	6 000 €
Association Strasbourgeoise de Diffusion de la Culture Juive - Radio Judaica	10 000 €
Pelpass et Compagnie	30 000 €
Centre Social et Culturel de la Robertsau	5 000 €

Centre Social et Culturel de Hautepierre	5 000 €
Association Nadi Chaabi	1 300 €
Association Initiatives Motivées pour un Développement en Afrique - AIMDA	500 €
Association Les Disciples	3 000 €
Arachnima Art et Echange	34 500 €
Centre Socio Culturel du Fossé des Treize	6 000 €
Association Wonder wiz'art	7 100 €
LUPOVINO	4 000 €
Association Ballade	2 000 €
Association des Résidents de l'Esplanade	2 730 €
Association des Cultures Méditerranéennes du Neuhof	700 €
Centre Socio Culturel de Neudorf	6 000 €
Centre Social et Culturel de la Montagne Verte	5 000 €
Association des parents d'élèves de l'école Louise Scheppler - APEELS	350 €
Association Solidarité Culturelle	3 000 €
Centre Social et Culturel Au-delà des Ponts	5 000 €
Centre Social et Culturel Rotterdam	450 €
Association Pour la Promotion des Arts du Cirque en Alsace - APACA – Graine de Cirque	6 000 €
Centre Socio Culturel de la Krutenau - CARDEK	1 000 €
Association Koenigshoffen Demain	2 000 €
Association pour l'Animation du Neuhof – APAN	2 300 €
Association PAR Enchantement	2 500 €
Ferme Educative de la Ganzau	2 950 €
CARITAS	3 000 €
Association AGATE	800 €
Association Sport Solidarité Jeunesse - ASSJ 67	4 000 €
Association Animation Médiation et Insertion - AMI	3 500 €
Association Jeunes et Parents de l'Elsau - AJPE	1 000 €
Association Culturelle des Deux Rives	1 400 €
Association Art Puissance Art	5 000 €
Association La Fabrique	5 000 €
Centre Social et Culturel de l'Elsau	5 000 €
Association Je joue, je vis	4 000 €
Maison des Jeux de Strasbourg	4 000 €
L'Etage Club de jeunes	450 €
CITAR	55 500 €
Association Créaphony	900 €
Association Le Chœur de l'III	800 €
Association Le Chœur des 4 Saisons	900 €
Conseil de Fabrique église catholique Saint Pierre-le-Vieux	800 €
Association Chorale Voix Si – Voix La	800 €
Association ACJ Diapason	900 €
Association Mély Mélody	800 €
Association Chorale des Enseignants de Strasbourg - Chorenstra	900 €

Association La Chorale des Universités de Strasbourg	1 000 €
Association Culturelle de la rue du Bouclier	1 000 €
Association La Voix des Rails	900 €
Association Chorale Cantallia	700 €
Association Les Accordéons de l'III	950 €
Association L'Ensemble Grünwald	900 €
Association L'Eau Vive	900 €
Association Ensemble vocal à cœur joie Allegro	900 €
Association La Redingote Cie	1200 €
Association Sun Gospel Singers	900 €
Association Accord et Fugue Saint Thomas	1000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

**Adopté**

### **38 Attribution d'une subvention à l'association Faubourg des Créateurs.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de la subvention suivante par le service Evénements en faveur de :

Association Faubourg des Créateurs	1 000 €
------------------------------------	---------

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'arrêté relatif à cette subvention.

**Adopté**

## ***SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ***

### **39 Attribution de subventions aux associations socioculturelles.**

Il est demandé au Conseil d'approuver ;

1. l'allocation d'une subvention d'investissement :

CUS Habitat - Office Public de l'Habitat de l'Eurométropole de Strasbourg	64 092 €
---	----------

2. l'allocation de subventions pour projet :

Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-	1 425 €
---	---------

Rhin

Association Optimistic traveler 1 000 €

3. l'allocation d'une première tranche de subvention pour accompagner les extensions / créations d'accueils de loisirs sans hébergement les mercredis dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires – année 2018/2019

Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin 7 000 €

Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize 8 700 €

Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau 10 900 €

Association Maison des jeux de Strasbourg 11 200 €

Centre culturel et social Rotterdam 13 000 €

Ligue de l'enseignement Fédération départementale du Bas-Rhin– 21 600 €

Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin

4. l'allocation d'une subvention pour l'organisation d'accueils de loisirs sans hébergement péri et extra-scolaires

Association du centre socioculturel de la Meinau 72 200 €

Association la Croisée des Chemins, Association protestante de Strasbourg, Espace Accueil Enfants-Parents-Jeunes 13 000 €

5. l'allocation du solde des subventions pour l'organisation d'accueils de loisirs sans hébergement 2017/2018

Association Populaire Joie et santé Koenigshoffen 5 470 €

ARES - Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg 7 070 €

Association du centre social et culturel de l'Elsau 2 730 €

Association du centre social et culturel de HautePierre – Le Galet 5 520 €

Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau 6 950 €

Association du centre social et culturel du Neuhof 4 130 €

Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale 5 430 €

Association du centre socio culturel du Fossé des Treize 11 250 €

Association du centre social et culturel Victor Schœlcher 11 610 €

Association du centre socio-culturel de Neudorf 5 160 €

Association du centre socioculturel de la Meinau 13 890 €

Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts 1 260 €

Association du centre social et culturel de la Montagne-Verte 2 740 €

Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin 2 920 €

Association du Centre culturel et social Rotterdam	6 760 €
Organisation populaire et familiale des activités de loisirs – OPFAL	2 900 €
Association Centre des Jeunes	3 970 €
Association Jeunesse Loubavitch	6 670 €
Association d'éducation populaire St Ignace	3 140 €
Strasbourg Université Club	6 940 €
Association La Croisée des chemins association protestante de Strasbourg espace accueil enfants-parents-jeunes	9 270 €
Association Sportive P.T.T. de Strasbourg	2 710 €
Association Les Disciples	1 520 €
Association Populaire Familiale Syndicale de Neudorf	800 €
Association Porte Ouverte	810 €
Club Sportif de Hautepierre	5 470 €
Garderie-Restaurant la Clé des Champs – Centre de loisirs et d'animation éducatifs	3 890 €
La Buissonnière de l'Aar	2 810 €
Unis vers le Sport	1 820 €
Ligue de l'enseignement Fédération départementale du Bas-Rhin – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin	400 €
Maison des jeux de Strasbourg	2 670 €
Association l'Eveil Meinau	750 €
<b>TOTAL</b>	<b>149 430 €</b>

6. l'allocation d'une aide à la formation d'animateurs

Familles Rurales	160 €
CEMEA Centre d'Entrainement Aux Méthodes d'Education Active Alsace	5 680 €
Coordination pour promouvoir compétence et volontariat - CPCV EST	3 200 €
UFCV - Union Française des Centres Vacances Région Alsace - Strasbourg	4 320 €
Ligue de l'enseignement Fédération départementale du Bas-Rhin – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin	320 €
AROEVEN - Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale	8 480 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 160 €</b>

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son/sa représentant-e à signer les conventions et les décisions attributives relatives aux subventions, à solliciter la participation de la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

**Adopté**

**40 Ecole européenne de Strasbourg : conventions, dotation 2019 et tarifs 2019 de la restauration scolaire.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le renouvellement du marché multiservices, après mise en concurrence, sous forme d'un accord cadre à bons de commande sans montant minimum ni maximum pour une durée d'un an reconductible trois fois, conformément aux articles 25, 66 à 68, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, portant sur des prestations multiservices comprenant des prestations d'accueil, de nettoyage des locaux, d'entretien des espaces extérieurs, de fourniture de repas en liaison froide pour les élèves de 4 à 18 ans et le personnel de l'Ecole Européenne de Strasbourg, de distribution des repas, de fournitures des consommables et matériels associés et de prestation de coordination générale.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à :

- signer et à exécuter le marché et ses avenants,
- signer la nouvelle convention tripartite avec le Département et la Région et ses avenants,
- signer la convention d'organisation de la restauration scolaire avec l'EES et ses avenants ;

Il est également demandé au Conseil d'approuver :

- le versement d'une dotation de fonctionnement à l'EPL (Ecole européenne de Strasbourg) d'un montant estimatif de 172 € par élève basée sur les effectifs déclarés 2018/2019 ;
- la nouvelle grille tarifaire applicable à la restauration scolaire de l'EES suivante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Elèves de M1 à P5 (équivalent moyenne section à CM2)	6,00 €
Elèves de S1 à S7 (collège, lycée) Personnel de catégorie C	4,60 €
Commensaux (enseignants, personnels sur place)	6,50 €
Hôtes de passage	8,30 €

**Adopté**

#### **41 Attribution d'une subvention à l'association Tremplin Neuhof.**

Il est demandé au Conseil de décider d'allouer une subvention de 30 500 € à l'association Tremplin Neuhof et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

**Adopté**

### ***CULTURE ET SPORT***

#### **42 Enrichissement des collections des musées.**

Il est demandé au Conseil d'approuver les **acquisitions** pour :

- le musée des Beaux-Arts, l'œuvre d'Eustache Le Sueur, « La Justice », au prix de 156 000 € TTC,
- le MAMCS, une sculpture de Jean ARP, « En songe », 1937, au prix de 18 000 €,

Il est également demandé au Conseil d'accepter **les dons** pour :

- le MAMCS de Philippe Bronn : ancienne Collection Marcel Burg, d'une valeur de 50 400 €,
- et de Lionel Van der Gucht : ancienne Collection Marcel Burg, d'une valeur de 21 400 €,
- la Bibliothèque des musées d'une partie de la bibliothèque personnelle du professeur Roland Recht, d'une valeur de 21 000 €,

Il est également demandé au Conseil d'accepter **le legs** pour le MAMCS de l'œuvre de Jean-Arp, Oiseau-Caravalle, pour une estimation de 200 000 €,

Il est également demandé au Conseil d'accepter **le dépôt** pour le musée historique, d'une peinture de Ludwig Zahn, « Sabine et Erwin de Steinbach » d'une valeur de 10 000 €.

Il est également demandé au Conseil de charger le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous documents y relatifs.

**Adopté**

#### **43 Expositions temporaires des musées pour l'année 2019.**

Il est demandé au Conseil d'approuver l'organisation des expositions temporaires :

**au musée historique :**

- « On s'infiltré » du 19 janvier 2019 au 24 février 2019, pour un budget prévisionnel de 10 290 €,

**au musée alsacien l'organisation des expositions :**

- Babel Stube, du 9 mai au 12 août 2019, pour un budget prévisionnel de 40 000 € TTC,
- Cauchemars du passé et Noël du musée alsacien, fin novembre 2019 - début janvier 2020, pour un budget prévisionnel de 25 000 € TTC,
- résidence d'artiste de Charles Fréger, 2019-2021 pour un budget prévisionnel de 50 000 € TTC,

**au musée de l'œuvre Notre-Dame, Arts du Moyen Age :**

« Hans Baldung Grien, art et Réforme à Strasbourg » (titre provisoire), novembre 2019 - mars 2020, pour un budget prévisionnel de 20 000 € TTC,

**au musée d'Art Moderne et Contemporain (MAMCS) :**

- Damien Deroubaix, « Headbangers Ball II » du 6 avril au 25 août 2019, pour un budget prévisionnel de 180 000 € TTC,
- Käthe Kollwitz, « un roman social » (titre provisoire), fin septembre 2019, pour un budget prévisionnel de 250 000 € TTC,

**au musée Tomi Ungerer – Centre international de l'illustration :**

- la cuisine illustrée de Tomi Ungerer, dans le cadre du label « le musée sort de ses murs », premier semestre 2019, pour un budget prévisionnel de 33 000 €,

l'organisation d'expositions dans le cadre des rencontres de l'illustration :

**au musée historique,**

« A la poursuite du machin magique ! Boule de feu » : une autre façon de visiter le musée historique ! du 21 mars au 23 juin 2019, pour un budget prévisionnel de 34 000 € TTC,

**à l'Aubette 1928, au MAMCS et au Musée Tomi Ungerer – Centre international de l'Illustration,**

un focus sur l'œuvre de Blutch, parrain de Rencontres de l'illustration, à l'Aubette 1928, au MAMCS et au Musée Tomi Ungerer – Centre international de l'Illustration, pour un budget prévisionnel de 50 000 € TTC.

Il est également demandé au Conseil de charger le Maire ou son représentant-e de l'introduction des demandes de participation financière.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant-e à lancer et exécuter les procédures de marchés relatifs à ces événements conformément aux règles de passations et aux délégations en vigueur en matière de marchés publics.

**Adopté**

**44 Mécénat en faveur des musées.**

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion au titre du Service des musées, des conventions entre la Ville et :

- la Société des Amis des Arts et des Musées de Strasbourg portant sur la restauration de la portière de tapisserie pour un montant de 27 893,87 € et du bureau à cylindre pour un montant de 17 520 €, appartenant au musée des arts décoratifs,
- la Société des Amis du Vieux Strasbourg et la Bibliothèque alsatique du Crédit

mutuel pour une prise en charge directe de 1 000 € respectivement 1 500 €, de frais liés à la confection du catalogue de l'exposition Strasbourg, 1918-1924,

- les Amis du Musée d'Art Moderne de Strasbourg portant sur le soutien financier pour l'installation de Material Girl dans le cadre de l'exposition Joana Vasconcelos, I want to break free de 14 580 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte relatif à ces actions de mécénat.

**Adopté**

#### **45 Convention de partenariat Télérama - Les Débats Généreux.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le parrainage de l'évènement « Les Débats Généreux » organisée le 26 janvier 2019 sur le territoire de la commune par le versement de la somme de 37 800 € HT (45 360 € TTC) à la société Télérama.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de parrainage avec la société Télérama.

**Adopté**

#### **46 Versement de subventions à diverses manifestations et associations sportives strasbourgeoises.**

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation de subventions pour un montant total de **204 467 €** réparti comme suit :

<b>Aquatic Club Alsace Lorraine</b>	<b>4 400 €</b>
Soutien aux frais de location d'un hangar pour le stockage du matériel	
<b>Eurométropole Strasbourg Taekwondo</b>	<b>3 632 €</b>
Soutien aux frais de mise à disposition de créneaux aux gymnases du lycée Couffignal et des collèges de l'Esplanade et Hoffmann	
<b>Judo Club de Strasbourg</b>	<b>6 500 €</b>
Soutien aux frais de mise à disposition d'une salle de la paroisse St Maurice	
<b>Judo Netsujo Strasbourg Neudorf</b>	<b>2 900 €</b>
Soutien aux frais de mise à disposition du dojo du collège Louise Weiss	
<b>Société Ouvrière de Gymnastique et de Sports l'Avenir Strasbourg</b>	<b>2 535 €</b>
Soutien aux frais de mise à disposition d'une salle du foyer St Arbogast pour la section tennis de table	
<b>Strasbourg G.R.S.</b>	<b>5 000 €</b>
Soutien aux frais de mise à disposition de créneaux d'entraînement au CREPS de Strasbourg	
<b>Strasbourg Université Club</b>	<b>10 000 €</b>
Soutien aux frais de mise à disposition de créneaux d'entraînement au centre sportif universitaire	
<b>AS Pierrots Vauban</b>	<b>75 000 €</b>

Soutien à l'équipe évoluant en National 3 –solde pour la saison sportive 2018/2019

**Association Sportive Tours de Roues Energie Strasbourg** 1 500 €

Soutien à la participation du club au championnat N2 de handibasket

**FC Kronembourg** 20 000 €

Soutien à l'équipe évoluant en Régional 1 – solde pour la saison sportive 2018/2019 : 15 000 €

Soutien au projet de développement du club : 5 000 €

**Les Libellules Basket Club Strasbourg** 5 000 €

Soutien au projet de développement du club

**Neuhof Futsal** 5 000 €

Soutien au projet de développement du club

**Strasbourg Eaux Vives** 5 000 €

Soutien au projet de développement du club

**Strasbourg G.R.S.** 5 000 €

Soutien au projet de développement du club

**Nouvelle Ligne** 8 000 €

Premier versement du soutien à l'organisation du NL Contest 2019 qui aura lieu du 24 au 26 mai 2019 au skate park de la Rotonde

**Société Athlétique Koenigshoffen** 5 000 €

Soutien à l'organisation du championnat d'Europe de Kick Boxing KA le 1<sup>er</sup> décembre 2018 au gymnase de la Rotonde

**Etoile Noire** 15 000 €

Soutien aux activités de hockey masculin => Ligue Magnus

**Strasbourg Eurométropole Handball** 10 000 €

Soutien aux activités de handball masculin => D2

**Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS** 15 000 €

soutien aux activités de water-polo masculin => Pro A

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté**

**47 Versement de subventions dans le cadre du dispositif des bourses d'aide à la pratique sportive.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencées ci- dessous pour un montant total de **15 000 €** ;

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
AS Strasbourg Elsau Portugais	Football	10	1 000 €
Association Sportive	Football	12	1 200 €

Strasbourg			
Cercle Sportif Meinau	Gymnastique	32	3 200 €
Club Alpin Français	Escalade	4	400 €
FC Strasbourg Koenigshoffen 06	Football	21	2 100 €
International Meinau Académie	Football	24	2 400 €
Joie et Santé Koenigshoffen	Lutte – boxe	3	300 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	Athlétisme – Karaté	15	1 500 €
Société de Natation Strasbourg	Natation	14	1 400 €
Strasbourg G.R.S.	Gymnastique rythmique et sportive	3	300 €
Strasbourg Thaï Boxing	Boxe thaï	12	1 200 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté**

#### **48 Versement de subventions dans le cadre du dispositif "sport-vacances".**

Il est demandé au Conseil d'approuver la contribution de la Ville à l'opération Sport Vacances et le versement de subventions pour un montant total de 30 000 € aux associations sportives suivantes :

<b>Nom club</b>	<b>Subvention proposée</b>
Activités Sportives Culturelles de Plein Air	3 807 €
Air Aile Sports Aériens	222 €
Aquatic Club d'Alsace et de Lorraine	1 040 €
AS Cheminots de Strasbourg	547 €
ASL Robertsau	588 €
ASPTT Strasbourg	3 000 €
Association Sportive Neudorf	358 €
Centre d'Instruction et de Pratique du Vol à Voile de Strasbourg	380 €
Cercle d'Aviron de Strasbourg	310 €
Cercle de Badminton de Strasbourg	332 €
Club Sportif de HautePierre	1 731 €

Ecole d'Equitation du Waldhof – Académie Equestre	1 637 €
Ecole de Voile de Strasbourg	1 415 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	815 €
FC Strasbourg Koenigshoffen 06	334 €
HautePierre Badminton Club	366 €
Ill Tennis Club	1 481 €
Judo Club de Strasbourg	642 €
Les Libellules Basket Club Strasbourg	523 €
Saint Joseph Strasbourg	483 €
Société de Gymnastique et de Sport La Fraternelle	332 €
Société de Gymnastique et de Sport La Strasbourgeoise	449 €
Sports et Loisirs Constantia	521 €
Strasbourg Eaux Vives	1 830 €
Strasbourg Université Club	6 461 €
Tennis Club Europe	323 €
Union Sportive Egalitaire	73 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté**

### ***INTERPELLATIONS***

**49 Interpellation de Madame Fabienne KELLER : A Strasbourg, évitons le drame de Marseille !**

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

**50 Interpellation de M. Jean-Philippe VETTER : " Protégeons nos artisans ! "**

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

**51 Interpellation M. Jean-Philippe VETTER : " Mettre fin à l'indignité du camp de la rue des canoniers "**

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

**Questions d'actualité**

- les rythmes scolaires,
- la situation des commerçants non-sédentaires du Marché Broglie.

ROLAND RIES

**ORIGINAL SIGNE**

Annexe au compte-rendu sommaire  
du Conseil Municipal  
du 19 novembre 2018

Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

## *Interpellations*

### **49 Interpellation de Madame Fabienne KELLER : A Strasbourg, évitons le drame de Marseille !**

Monsieur le Maire, il y a 15 jours maintenant, deux immeubles s'effondraient en plein cœur de Marseille. Peu de temps après, un troisième immeuble fragilisé s'écroulait à son tour. A ce jour, ce sont huit personnes qui ont perdu la vie dans ce drame et je tiens ici à exprimer mes plus sincères condoléances à leurs familles.

A la suite de ce drame, le Gouvernement a identifié 14 sites « à risques » considérés comme prioritaires en France, sans toutefois donner la liste précise, et le gouvernement a estimé que près de 450 000 logements en France seraient « indignes ».

Cette situation n'est pas nouvelle et le problème des logements insalubres est un véritable fléau. Ce drame nous rappelle d'ailleurs, dans une moindre mesure et bien sûr un autre contexte, l'effondrement d'un pan d'immeuble dans notre ville à Strasbourg : route de Schirmeck à Strasbourg en août 2014 qui, heureusement alors, n'avait fait aucune victime.

A Marseille, les habitants et associations du quartier ont rapidement pointé du doigt la responsabilité de la municipalité n'ayant, selon eux, pas réalisé les travaux à temps sur ces immeubles vétustes.

Cela entraîne donc chez nos concitoyens des questions légitimes et il me paraît important de pouvoir répondre, en toute transparence et avec précision, aux Strasbourgeois qui s'interrogent sur ces risques à Strasbourg. Pouvez-vous, M. le Maire, nous faire un état des lieux de l'insalubrité des logements à Strasbourg et expliquer aux Strasbourgeois ce que vous comptez mettre en œuvre pour protéger notre ville d'un tel drame ?

Je vous remercie.

**Réponse apportée par M. BIES :**

Madame la conseillère, je voudrais tout d'abord vous dire que ces sujets sont sensibles et qu'il convient d'être prudent dans les expressions des uns et des autres, notamment s'agissant des raccourcis et sous-entendus qui peuvent être émis.

Ainsi, je crois qu'il faut éviter d'instrumentaliser ou d'agiter les peurs sur ces questions car elles sont bien évidemment plus complexes qu'elles n'y paraissent.

Par ailleurs, je tenais à vous dire que ce type d'expression, notamment le titre que vous utilisez, sous-entend plus ou moins que nous n'agirions pas et qu'un tel drame pourrait se produire ici plus qu'ailleurs. Nous sommes bien évidemment pleinement mobilisés sur cette question et mon propos à venir vous le démontrera.

Vous nous interpellez donc sur la question de l'habitat indigne à Strasbourg et les moyens mis en œuvre par notre collectivité pour lutter contre ce fléau.

Pour illustrer votre interpellation, vous faites allusion au tragique effondrement des deux immeubles qui a fait huit victimes dans le quartier de Noailles à Marseille le 5 novembre dernier. Je voudrais, comme vous l'avez fait tout d'abord, au nom de notre Conseil municipal, que nous leur rendions hommage et que nous ayons une pensée pour eux et pour leurs familles.

Dans un premier temps, laissez-moi vous rappeler que sont considérés comme « indignes » les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. Autrement dit, la notion d'habitat indigne recouvre l'ensemble des logements, immeubles et locaux utilisés aux fins d'habitation et dont la suppression ou la réhabilitation, au titre de l'insalubrité ou la sécurité, relève des pouvoirs de police administrative exercés, à la fois par les préfets et par les maires.

L'action des services en charge des missions relatives aux logements insalubres ou aux immeubles menaçant ruine peut se résumer en trois points principaux : repérer, protéger et réparer mais aussi prévenir et aider.

Repérer, tout d'abord. D'après les données produites par l'Etat, le nombre de logements potentiellement indignes dans le parc privé est estimé à 2 278 logements à Strasbourg soit 2,4 % des résidences privées principales.

Cette situation est diffuse sur le territoire de la Ville et la collectivité et ses partenaires se mobilisent pour améliorer le repérage des situations d'habitat indigne.

En effet, depuis 2008, la ville de Strasbourg a engagé différentes actions pour améliorer le signalement et l'identification de situations de logements insalubres à travers la sensibilisation régulière des professionnels de l'action sociale afin que les situations de logements dégradés puissent être signalées auprès du service hygiène et santé environnementale, la création et diffusion d'outils de communication pour informer autour de cette problématique et sur les aides financières possibles pour la réalisation de travaux, la réalisation d'une information sur le site internet de la collectivité permettant aux administrés de signaler leurs difficultés liées à leur logement ou encore, depuis fin 2011, la création d'un point info logement permettant d'une part d'apporter les premiers conseils juridiques aux locataires confrontés à des difficultés de logement, et d'autre part, de repérer des situations d'habitat indigne.

Par ailleurs, un comité de pilotage du Plan départemental d'actions pour le logement des plus démunis (PDALPD) existe et depuis 2004, les services de la Ville contribuent au Dispositif Départemental d'Eradication du Logement Insalubre ou Non Décent (DDELIND).

Par conséquent, les effets de toutes ces actions de repérage ont été remarquables. Les signalements ont plus que doublé (150 à 200 en 2008 contre 400 à 500 signalements annuels ces quatre dernières années) pour la seule ville de Strasbourg.

Sachez également, Madame la conseillère, que le service de la Police du bâtiment se mobilise, quant à lui, régulièrement sur des immeubles, suite à des signalements faisant état de problématique de sécurité (délitement, effondrement...) de la part de riverains ou de locataires, d'acteurs sociaux ou des directions de territoire. Son intervention peut donner lieu à des mises en demeure adressées aux propriétaires, ces derniers étant chargés de réaliser les travaux nécessaires afin de supprimer tout risque.

Le repérage est une chose, la seconde consiste dans la protection et la réparation. Comme mentionné préalablement, deux services au sein de la collectivité sont en charge de l'instruction des situations d'insalubrité et des immeubles menaçant ruine.

Pour les logements insalubres, le service Hygiène et santé environnementale intervient à double titre. D'une part, il contrôle l'état des logements signalés pour permettre au maire d'exercer son pouvoir de police générale. A ce titre, les propriétaires sont enjoins de remédier aux manquements et désordres relevant des dispositions du règlement sanitaire départemental. D'autre part, ce service municipal agit au nom de l'Etat pour proposer au Préfet d'user de son pouvoir de police spéciale de l'insalubrité, en cas de danger grave et imminent pour la santé des occupants.

Ainsi, la diversité des procédures permet d'interdire à l'habitation des logements impropres à l'habitation tels que des caves, d'exiger des travaux de sortie d'insalubrité dans les logements et les communs portant sur le risque électrique, la présence de plomb ou d'amiante, la dangerosité des équipements tels que des escaliers, la configuration des logements, le clos, ou d'autres cas de figure également.

Dans ces cas de figure, le loyer n'est plus dû, le bail est prorogé protégeant ainsi les locataires, l'interdiction d'occuper peut être requise et le propriétaire est tenu de remédier au trouble s'il n'est pas irrémédiable. Le propriétaire est évidemment obligé de reloger à ses frais les occupants lors d'une interdiction d'habiter. Enfin, la puissance publique, collectivité ou Etat, est amenée à réaliser des travaux ou des relogements d'office se substituant aux propriétaires ou aux locataires carents.

Pour la période 2008-2018, près de 3 400 signalements de logements indignes et plus de 200 situations d'expositions oxycarbonées ont ainsi été enregistrées par le service, donnant lieu à mise en demeure des bailleurs, contrôle de la réalisation de travaux et mise en sécurité immédiate en cas de risque imminent et diffusion de conseils sanitaires aux occupants.

Depuis 2008, la Ville est intervenue au nom de l'Etat pour 76 de ces dossiers, représentant au total 191 logements.

S'agissant à présent des immeubles menaçant ruine, sachez là aussi que les arrêtés de péril sont pris en cas de risque avéré d'effondrement ou exceptionnellement suite au refus des propriétaires de réaliser les travaux. Cette procédure, longue, est encadrée par les textes de lois.

La procédure de péril s'applique uniquement aux constructions. La condition essentielle est que l'immeuble menace la sécurité publique, c'est-à-dire celle des propriétaires ou occupants ou des tiers (voisins, passants, etc.).

Lorsqu'un immeuble menace ruine, le Maire dispose, pour faire cesser le danger, de la procédure de péril ordinaire ou celle de la procédure de péril imminent. L'article L.511-1 du Code de la construction et de l'habitation donne en effet le pouvoir au Maire « de faire procéder à toutes visites qui lui paraissent utiles à l'effet de vérifier l'état de stabilité de tout mur, bâtiment ou édifice ».

Je peux vous dire que depuis 2008, ce sont 236 immeubles qui ont été suivis par le service Police du bâtiment sur Strasbourg dont 21 immeubles ont fait l'objet d'un arrêté de péril.

Pour répondre à votre interrogation et pour être totalement transparent, à l'heure actuelle, un seul immeuble rentre dans la procédure de péril en raison de nombreuses et importantes dégradations susceptibles d'entraîner la ruine de l'immeuble par

l'effondrement de la façade en partie centrale donnant sur la cage d'escalier. Il s'agit de l'immeuble du 118 Grand 'Rue à Strasbourg.

Je peux vous dire que cet immeuble a été totalement vidé de ses occupants qui ont été relogés par les copropriétaires le lundi 29 octobre 2018. Par ailleurs, les travaux de mise en sécurité ont débuté le 12 novembre 2018 et les copropriétaires ont été sommés, par un arrêté de péril ordinaire du 26 octobre 2018, d'exécuter les travaux définitifs avant le 6 juin 2019 afin que l'ensemble des habitants puisse réintégrer les lieux.

Un autre immeuble est sous surveillance, à savoir l'immeuble situé 25 rue des Frères, pour des risques d'effondrement de façade au niveau de la cour. Là aussi, le propriétaire s'est engagé à débiter les travaux nécessaires à la sécurisation de l'immeuble le 14 novembre 2018.

En ce qui concerne l'immeuble 151 route de Schirmeck à Strasbourg que vous mentionnez dans votre interpellation, Madame la conseillère, l'effondrement était dû, non pas, comme vous l'affirmez, à son mauvais état, mais à l'excavation réalisée par le voisin sous les fondations dudit bâtiment. Vu le risque d'effondrement imminent, l'évacuation de l'immeuble avait été prononcée en vertu des pouvoirs de police du Maire.

Enfin, et pour conclure sur ce point, s'il convient de rappeler que la lutte contre les logements indignes est longue, minutieuse et complexe, qu'elle entraîne des contentieux réguliers, je tenais à vous dire que la Ville ne fait preuve d'aucune complaisance vis-à-vis des propriétaires indécents ou délinquants et se mobilise aux côtés des locataires et de toutes les victimes du logement indigne.

Permettez-moi également de dire que l'exercice du pouvoir de police, nécessaire et conduit avec résolution, ne répond pas intégralement au problème de qualité des logements.

En effet, différents dispositifs permettent d'accompagner, je le disais au début de mon intervention, financièrement les propriétaires bailleurs, propriétaires occupants et

copropriétés dans la rénovation de leurs logements. Laissez-moi vous citer le Programme d'intérêt général (PIG) « Habiter mieux » (2012-2017), devenu sous l'orientation de M. Agha Babaei le PIG « Habiter l'Eurométropole » (2018-2022), et qui prévoit des aides financières de l'Eurométropole de Strasbourg en complément de celle de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Je citerai également le Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés dégradées (POPAC), sur lequel nous avons eu l'occasion d'échanger aujourd'hui même avec M. Agha Babaei ; mais aussi l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) « copropriétés dégradées » qui est un dispositif complémentaire et curatif.

Enfin, dans le cadre du Plan national « Initiative copropriétés », Strasbourg a été identifié comme territoire d'intérêt national. A ce titre, la collectivité fera l'objet d'un suivi spécifique des services de l'Etat et disposera de financements plus significatifs pour les actions de redressement des copropriétés en difficulté ou très grande difficulté.

Pour conclure, Madame la conseillère, vous le voyez, la Ville est engagée avec fermeté dans la lutte contre les marchands de sommeil et toutes les pratiques de logements ne répondant pas aux enjeux de santé. Elle continuera d'user de tous les pouvoirs de police sanitaire et sécuritaire que la loi lui confère pour protéger les publics les plus fragiles dont il convient de rappeler néanmoins le caractère complexe et long.

Je tenais aussi à dire que la responsabilité des propriétaires dans leur rôle de bailleur doit aussi être rappelée et que le suivi des immeubles menaçant ruine est quotidien de la part du service Police du bâtiment, qui évalue le risque et qui reste vigilant à chaque situation, contexte et interlocuteur.

Voilà, Madame la conseillère, j'ai sans doute été un peu long, mais ce sujet méritait qu'on s'y arrête un instant au vu de sa complexité et des nombreux dispositifs permettant de lutter contre l'habitat indigne et de prévenir tout incident dans ce domaine.

Je vous remercie.

*Cette réponse est suivie d'un échange.*

**50 Interpellation de M. Jean-Philippe VETTER : " Protégeons nos artisans ! "**

Monsieur le Maire, depuis plusieurs jours, nos artisans bouchers ont été victimes d'actes de vandalisme qui visent à les criminaliser et à jeter le discrédit sur leur métier. Pour être clair, il s'agit d'extrémistes qui ont jeté des litres de sang artificiel devant ces magasins ou sur leur devanture et notamment à proximité de groupes scolaires.

Au fond, ces opérations « coup de poing » participent à promouvoir une idéologie qui, loin de rapprocher l'homme de l'animal, fini par séparer les citoyens entre eux et tente de nous faire croire qu'il y aurait les bons d'un côté et les mauvais de l'autre.

Aujourd'hui ce sont les artisans bouchers qui ont été attaqués, mais si nous n'agissons pas aujourd'hui, si nous ne sanctionnons pas ces actes, ce sera peut-être demain autour des producteurs de lait, des producteurs de fromage, des restaurateurs ou encore des clients strasbourgeois de l'ensemble de ces commerces.

Je souhaite donc ici que l'on soit clair et que l'on défende très clairement nos artisans dont le savoir-faire a façonné notre art de vivre et notre culture française. Je pense que l'on peut tous se réunir aujourd'hui pour dire qu'on est fier de leur travail, et que grâce à eux, l'ensemble des régions françaises, pas seulement les villes, pas seulement les paysages, c'est un art culinaire particulier qui fait rayonner la France. C'est aussi grâce à eux, d'une certaine manière, que la gastronomie française a été inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

Bien sûr, je n'ignore pas les problèmes que pose le traitement des animaux dans certains abattoirs. Nous avons tous vu circuler des images parfois insoutenables qui sont quasiment inhumaines et non seulement il faudrait que l'on sanctionne ces actions mais aussi qu'on les prévienne. Mais les errances des uns, ne doivent pas jeter le discrédit sur

tous les autres, et encore moins sur ceux qui n'y sont pour rien, notamment les artisans et les commerçants strasbourgeois.

M. le Maire, chacun est libre d'adopter le régime alimentaire de son choix. Mais ce choix personnel ne doit en aucun cas se traduire par une action de prosélytisme et encore moins de prosélytisme violent. Je respecte ceux qui ont choisi, en toute conscience, dans la réflexion de vivre sans manger de viande, mais je souhaite simplement que la réciprocité reste toujours vraie.

C'est pour cela que je vous propose, M. le Maire, qu'au nom de tous les membres du Conseil municipal, sans exception, nous condamnions fermement l'ensemble de ces actes de violence et que nous apportions ainsi notre soutien à tous les artisans et les commerçants strasbourgeois qui ont été les victimes de ces actes.

Je vous remercie.

#### **Réponse apportée par M. Meyer :**

Merci M. Vetter, pour votre interpellation dont je partage beaucoup les propos. Je dois vous dire naturellement que nous condamnons avec la plus grande fermeté ces agissements inacceptables, que dès que j'en ai été averti j'ai prévenu au nom du Maire de Strasbourg, j'ai contacté au nom du Maire les victimes, les bouchers victimes de ces agressions pour leur dire tout notre soutien, toute notre consternation et notre volonté de voir les auteurs de ces actes inacceptables être poursuivis.

J'ai aussi eu l'occasion de les saluer et de saluer leur réaction qui a été empreinte d'une grande modération, d'un grand respect et d'une grande compréhension, car nous avons vu d'autres territoires dans lesquels ce genre d'action ont provoqué des altercations extrêmement violentes entre des groupuscules extrémistes et certains artisans qui s'estimaient attaqués et qui ont voulu se défendre eux-mêmes.

Nos artisans ici, ont bien compris que nous ne sommes pas face à des végétariens. Je crois que vous l'avez également compris M. le Conseiller, nous sommes face à une bande d'extrémistes qui ont choisi la violence, de s'en prendre à l'intégrité des biens aujourd'hui, peut-être des personnes demain et je répète ici, j'espère que l'Etat a bien pris toute la mesure de la situation et suit ces groupuscules, dont certains pourraient dériver vers des actions violentes, y compris contre les personnes. Nous ne sommes pas du tout dans le domaine du véganisme, ou de l'écologie ou d'un quelconque respect de la question animale, nous sommes ici dans des agressions qui visent à faire régner la terreur, à agresser, à faire peur. Elles sont évidemment en république et en démocratie, absolument inacceptables et quand bien même elles seraient motivées par le bien-être animal, rien ne peut légitimer que l'on s'en prenne aux biens et aux personnes. Je le répète, nous avons donné tout notre soutien.

Ceci et particulièrement à Strasbourg, n'a sans aucun sens, ici même où ma collègue Mme Christel Kohler se bat comme élue pour le bien-être animal, où cette question est aujourd'hui prise en main par la municipalité, cela n'a pas toujours été le cas, c'est un mouvement qui arrive partout dans le monde et qui nous revient à l'heure où aujourd'hui entre 30 et 35 % des consommateurs s'estiment aujourd'hui flexitariens, c'est-à-dire un consommateur sur trois, fait le choix aujourd'hui de manger moins de viande mais mieux de viande. Où vont ces consommateurs ? Ils vont chez leurs producteurs locaux, ils vont chez nos bouchers, chez nos artisans, ils ne vont pas chez Bigard, ils ne vont pas dans la zone commerciale nord de Vendenheim qui, là, pour le coup est un outil qui détruit et qui est à la fois le modèle, l'emblème même de ce modèle productiviste, qui ne se pose plus la question du bien-être animal, et qui détruit de l'emploi, qui détruit notre paysage. Ce modèle-là, cette bataille, ces prétendus militants ne s'attaquent pas et ne vont pas aider un militant qui se bat contre l'arrivée d'une ferme de 1 500 vaches à quelques kilomètres de Strasbourg. On ne les voit pas devant les entrepôts de Bigard qui déversent une viande, le minerai dont on parlait il y a longtemps, une viande de très mauvaise qualité et massivement dans nos assiettes, non ! Ils s'en prennent à ceux qui sont les plus soucieux de la chose animale, à ceux qui essaient de travailler sur la qualité. Nous sommes là sur quelque chose de particulièrement contreproductif.

M. le Conseiller, je vous remercie de votre interpellation elle est extrêmement juste, mais vous le savez, pour nous la défense du commerce et de l'artisanat, c'est une stratégie globale, vous savez que je souhaite me battre pour que nous limitations à terme, à un certain pourcentage, le nombre de produits dans les commerces, par exemple du secteur UNESCO, je souhaite que nous allions vers un plan de sauvegarde et de protection de l'artisanat local et de proximité, là aussi nous avons des marges d'action possibles et nous faisons tout pour mettre le pied à l'étrier et trouver de nouveaux locaux, je pense à une jeune bouchère qui souhaite aujourd'hui s'installer sur Strasbourg, qui elle aussi travaille la qualité, le lien avec la bête, qui vérifie ses approvisionnements et qui se soucie aussi de la qualité.

Voici quel est l'état d'esprit dans lequel nous essayons de travailler, avec de la fermeté lorsqu'il y a des dérives, mais surtout avec des soutiens et la volonté de cadrer. Vous le disiez assez justement, une de nos richesses immatérielles, l'UNESCO l'a classée, c'est la gastronomie, c'est le diner à la française, c'est ce patrimoine immatériel là que l'on vient rencontrer et je souhaite que nous puissions le préserver et le défendre. Mais encore une fois, tout cela peut très bien se faire en étant, y compris dans le véganisme, car aujourd'hui nombre de ces produits permettent de le faire, mais nous sommes là face à un autre problème, celui de groupuscules extrémistes.

Je me répète, mais ce n'est pas parce qu'on est autour de la cause animale qu'il faudrait prendre les choses avec plus de légèreté. Quel que soit le groupuscule, lorsque des hommes et des femmes très engagés et glissants vers des comportements extrêmes, ils méritent d'être suivis et cadrés. Il n'y a pas de romantisme à avoir de ce point de vue, particulièrement quand, comme moi, on est un militant de la condition animale.

Je vous remercie.

*Cette réponse est suivie d'un échange.*

**51 Interpellation M. Jean-Philippe VETTER : " Mettre fin à l'indignité du camp de la rue des Canonniers "**

M. le Maire, c'est une proposition d'interpellation que je vous ai envoyée le 7 novembre dernier et évidemment, la situation a changé et donc je l'ai adaptée.

M. le Maire, je vous ai adressé un courrier le 7 novembre dernier, au sujet du camp de fortune installé depuis début octobre le long du trottoir de la rue des Canonniers.

Je décrivais dans ce courrier les conditions de vie indignes rencontrées par les occupants de ce camp, qui compte beaucoup d'enfants et qui vivent à même le sol, simplement protégés par des bâches et contraints d'improviser un feu pour se réchauffer le soir. Vous êtes maire de notre ville et vous ne pouvez que vous sentir concerné par une telle situation.

C'est pourquoi je souhaite ainsi vous poser deux questions simples : qu'avez-vous entrepris concrètement dès l'arrivée des premiers occupants rue des Canonniers, afin d'éviter que leur présence, dans ces conditions indignes, ne s'inscrive dans la durée ?

Deuxièmement, et je pense que c'est le plus important : quelles mesures concrètes allez-vous mettre en place afin d'éviter qu'à l'avenir un nouveau camp de ce type ne se reforme ?

Je vous remercie de vos réponses.

**Réponse apportée par M. le Maire**

Monsieur le conseiller, votre interpellation soulève une question sensible et importante. Comme je le mentionnais dans mon courrier du 14 novembre, et ainsi que je l'ai indiqué publiquement à plusieurs reprises, nous suivons (je suis) de très près l'installation sur

notre ban communal de campements comme celui de la rue des Canonniers. Il y en a d'autres, il y en a eu d'autres et malheureusement il y en aura sans doute encore d'autres.

Nous ne découvrons pas cette situation, pas plus que nous n'avions découvert celles des autres campements qui ont été traités humainement. Je rappelle que parfois cela se traite avec l'irruption des forces de police et l'évacuation musclée de ces campements. Ce n'est pas ce que nous avons fait en accord avec la Préfecture, je vais y revenir.

Je voudrais dire d'abord que les services de la collectivité, les équipes de rues, les services du CCAS, de la Protection maternelle et infantile, des directions de territoire, de la police municipale, se sont rendus régulièrement sur les lieux, dès que nous avons eu connaissance de l'installation de ces demandeurs d'asile, rue des Canonniers. Je tiens ici à les remercier et à les féliciter de cet accompagnement qui a été le leur pendant les quinze jours, voire un peu plus, qu'a duré le campement de la rue des Canonniers. Leurs passages sur site venaient s'ajouter à la solidarité du quartier qui s'exprime dans ce cas-là très fortement, dans chaque situation de ce type, et qui, je tiens à le redire, cela honore les Strasbourgeois. Ils sont venus apporter des couvertures, de quoi manger et s'occuper de ces personnes en détresse.

Tout semble bien entendu toujours trop long pour celles et ceux que la misère et les difficultés de tous ordres a poussés jusque dans nos villes et qui attendent et espèrent ici un avenir meilleur. Mais je l'ai souvent rappelé : personne n'a vocation à vivre à la rue ! Surtout en ce début de saison hivernale.

Ces situations nécessitent de notre part une vigilance de chaque instant. Mais, il faut le savoir aussi, avoir repéré ces campements ne signifie pas pour autant pouvoir trouver des solutions immédiates pour leurs occupants, surtout lorsqu'ils sont assez nombreux. Il nous faut enclencher, dans chaque cas de ce type, un processus exigeant, qui mobilise de nombreux services, nécessite la mise à disposition d'un site temporaire (c'est ce que nous avons fait) permettant l'évaluation de la situation administrative, sociale, familiale et sanitaire de chaque personne, puis leur orientation vers différents dispositifs et solutions d'hébergement.

Vous le savez, M. le conseiller, notre action en la matière est basée sur un dialogue concret et efficace avec la Préfecture et ses services, dont je rappelle que c'est la responsabilité première. Nous ne sommes là qu'à titre d'accompagnement. C'est d'ailleurs cela qui permet de mettre en œuvre de la fermeture des sites les uns après les autres, successivement et de trouver des solutions adaptées aux situations, parfois très complexes, des personnes que nous secourons.

Je tiens à ajouter que toute cette démarche se fait sans injonction judiciaire et, comme je l'ai dit, sans recourir à la force publique, ce qui n'est pas le cas partout, l'actualité nous en donne régulièrement des exemples.

Il n'y a donc nulle volonté de rupture avec le travail que nous effectuons à Strasbourg. Il ne s'agit pas de soustraire tentes ou cabanes au regard du public. Il s'est agi, dans le cas qui fait l'objet de votre interpellation, comme dans les autres cas, d'assurer la sécurité et la protection des personnes, parmi lesquelles de nombreux enfants, comme vous avez pu le remarquer, installé à même le sol, à quelques dizaines de centimètres d'une rue très passante.

Je note d'ailleurs que personne ne s'interroge sur le pourquoi de l'installation d'un campement à cet endroit précis. C'est la troisième fois que ces demandeurs d'asile, ces migrants s'installent à cet endroit.

Le campement de la rue des Canonnières aura ainsi été fermé, comme quatre autres avant lui durant l'année écoulée, sans gesticulation, sans *tweet* ou *post* sur les réseaux sociaux, avec méthode, de façon coordonnée, en lien étroit avec les services de l'Etat, qui a, je le rappelle, compétence en la matière et que c'est à lui d'assurer l'accueil et l'accompagnement des réfugiés et la gestion de l'asile.

Je voudrais aussi préciser que le total des personnes mises à l'abri sur un an (sur les cinq campements successifs fermés, rue du Rempart, square Gribeauval, quai de Malte, rue des Canonnières à deux reprises), représente plus de 350 personnes.

J'évoquais d'ailleurs, déjà à la mi-décembre 2017, la situation tendue relative aux migrants dans une tribune publiée dans le quotidien *Le Monde*, que des maires de toutes sensibilités politiques avaient cosignée avec moi. La situation ne s'est malheureusement pas améliorée depuis ! Car, vous le savez, les villes sont, toujours en première ligne face à cette situation, qui interpelle l'Etat au premier chef. Elles prennent souvent leurs responsabilités et c'est ce que nous faisons ici à Strasbourg. Peut-être auriez-vous pu ainsi, à l'occasion, rappeler que j'ai souhaité ouvrir (et nous l'avons fait) 100 nouvelles places d'hébergement à Strasbourg cette année. Je demande même que les 500 000 € que coutent ces 100 places supplémentaires ne soient pas prises en compte dans le calcul de l'augmentation de nos frais de fonctionnement, puisque, en réalité, nous volons au secours de l'Etat. J'espère que dans les jours qui viennent ou au plus tard en mars prochain puisqu'il y a une deuxième clause de revoyure, que des situations de ce genre où la collectivité fait preuve de bonne volonté pour aider l'Etat, qu'elle ne soit pas pénalisée.

Nous essayons d'être fidèles à la tradition d'accueil de la ville de Strasbourg, qui remonte, comme vous le savez au Moyen-âge. Comme l'écrivait Charles de Gaulle, « *les plus nobles principes du monde ne valent que par l'action* ». C'est ce que nous essayons de faire, même si parfois on peut s'interroger sur les délais, mais cette préoccupation est permanente et elle le sera, car ces flux ne s'arrêteront pas miraculeusement demain.

Pour évoquer régulièrement le sujet avec d'autres collègues maires de grandes villes, je constate que cette démarche a, en réalité, peu d'égaux ailleurs. Elle se fait ici dans le respect des personnes, de leur parcours de vie, et surtout de leur dignité.

Ce qui aurait été indigne, concevez-le, s'agissant des personnes installées dans le campement de la rue des Canonnières, aurait été de ne pas tenter de résoudre le problème. Ce qui aurait été inacceptable, aurait été de laisser les familles dans cette situation. Ce qui constitue un mauvais signal, ici ou ailleurs, c'est de laisser les gens vivre dans des abris d'infortune.

Je le redis, sans esprit de polémique mais avec autant de conviction que de fermeté : nous avons rempli notre devoir pour assurer la survie des familles, en lien avec l'Etat dont c'est

la compétence, et nous devons bien entendu éviter que de telles situations ne se renouvellent. Peut-être, si elles devaient se renouveler, réagir plus rapidement.

Pour comprendre cela, il faudrait certainement abandonner les postures et mieux connaître la situation sur le terrain et les réalités de l'hébergement, car, encore une fois, je pense que nous serons encore confrontés, à l'avenir à des situations de ce genre. Je souhaite qu'on y réagisse plus rapidement, en lien avec l'Etat, mais que l'on réagisse, comme nous l'avons fait sur la rue des Canonniers.

Voilà, Monsieur le conseiller, ce que je souhaitais vous dire en réponse à votre interpellation.

*Cette réponse est suivie d'un échange.*



## ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

### DU CONSEIL MUNICIPAL

19 NOVEMBRE 2018

### Détails des votes électroniques

Jeanine BUCHI  
Direction Conseil, Performance et Affaires Juridiques  
Service des Assemblées

**Point 2 à l'ordre du jour :**

**Représentation de la Ville au sein de différentes instances.**

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 43 (\*)

Contre : 1

Abstention : 2

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(\*) Erreur de vote de Mme BARRIERE : elle souhaitait voter « Pour ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018 - Point n°2

Représentation de la Ville au sein de différentes instances.

Pour

43

AGHA BABAEI-Syamak, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, OZENNE-Pierre, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KOHLER-Christel, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, SCHMITT-Michael

Contre

1

BARRIERE-Caroline

Abstention

2

GILLMANN-Luc, RAMDANE-Abdelkarim

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018 - Point n°3

Mission d'information et d'évaluation portant sur les perspectives d'évolution de l'avenue du Rhin.

Pour

56

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

0

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018 - Point n°15

Avis de la commune de Strasbourg sur le dossier du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour

56

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

0

**Point 18 à l'ordre du jour :**

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 44 (\*)

Contre : 4

Abstention : 9

Observation :

(\*) Le boîtier de M. WILLENBUCHER ne fonctionnait pas, il souhaitait voter « Pour ».

SERVICE DES ASSEMBLÉES

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018 - Point n°18

Réalisation de bandes cyclables avenue des Vosges et avenue d'Alsace.

Avis du Conseil Municipal - Art L 5211-57 du CGCT.

Pour

44

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, SCHMITT-Michael

Contre

4

MANGIN-Pascal, ROBERT-Jean-Emmanuel, SCHALCK-Elsa, SENET-Eric

Abstention

9

CALDEROLI-LOTZ-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, MAURER-Jean-Philippe, REMOND-Thomas, ROOS-Thierry, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018 - Point n°20

Redéploiement partiel de la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR) à la Manufacture des Tabacs.  
Acquisition d'un volume immobilier auprès de la SERS.

Pour

44

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHALCK-Elsa, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

\* Erreur de manipulation du bortier: Mmes DREYER et RAFIK-ELMRINI ne participent pas au vote.

Contre

0

Abstention

0

SERVICE DES ASSEMBLÉES

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018 - Point n°22

Acquisition au Conseil de Fabrique de l'Eglise catholique du foyer Saint-Ignace et de terrains attenants.

Pour

49

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SCHALCK-Elsa, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

0

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018 - Point n°29

Attribution de subvention à l'Automobile Club Association pour l'organisation du forum Automobile et Mobilités.

Pour

35

BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SCHALCK-Elsa, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

Contre

8

BARSEGHIAN-Jeanne, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, JUND-Alain, PEIROTES-Edith, SCHULTZ-Eric, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean

Abstention

5

BEZZARI-Mina, GERNET-Jean-Baptiste, MEYER-Paul, REICHHART-Ada, MENAD-Zaza

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018 - Point n°30**

Régulation du marché des locations meublées de tourisme à Strasbourg.

Pour

60

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

0

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018 - Point n°32**  
Attribution d'une subvention pour les Illuminations de Noël 2018.

Pour

55

BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

0

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018 - Point n°35

Subvention à l'Agence d'attractivité Alsace pour la création du site internet visit.alsace.

Pour

56

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

0

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018 - Point n°40

Ecole européenne de Strasbourg : conventions, dotation 2019 et tarifs 2019 de la restauration scolaire.

Pour

46

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

7

BEZZARI-Mina, GERNET-Jean-Baptiste, MEYER-Paul, NEFF-Annick, PEIROTES-Edith, REICHHART-Ada, SCHULTZ-Eric

**Point 45 à l'ordre du jour :**

**Convention de partenariat Télérama – Les Débats Généreux.**

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 39 (\*)

Contre : 0

Abstention : 5

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(\*) Mme WERCKMANN et Mme TETSI ( avec proc. De M. WILLENBUCHER ) souhaitaient voter pour mais le vote était clos.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018 - Point n°45**

Convention de partenariat Télérama - Les Débats Généreux.

Pour

39

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BUFFET-Françoise, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERLEN-Jean, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

5

OZENNE-Pierre, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, MAURER-Jean-Philippe, SCHAETZEL-Françoise, ZUBER-Catherine